

I-SQU-SI · · 3000 Bern 65

Destinataires

Responsables de la formation Infrastructure, Voyageurs, Cargo, Immobilier, Groupe
Team de direction I-VU, I-AEP
Resp. Sécurité des divisions
Répondant technique Sécurité I-VU, I-AEP
Associations du secteur de la construction suisse
Formation CFF
Direction I-SQU

Bern, le 26 mars 2020

Annulation des cours relatifs au R RTE 20100 en raison de la crise du coronavirus – Procédure pour les personnes concernées

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Les circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement en Suisse en raison de la pandémie due au coronavirus et de la situation d'urgence décrétée ont aussi des répercussions sur les cours et les formations relatifs aux fonctions de sécurité selon R RTE 20100. Afin de garantir la sécurité de nos collaborateurs et des participants aux cours, les CFF entendent respecter strictement les directives de la Confédération. Le 16 mars 2020, la direction spécialisée R RTE 20100 a décidé conjointement avec la Formation CFF d'annuler tous les cours et examens relatifs aux fonctions de sécurité prévus du 17 mars 2020 au 30 avril 2020 au moins. Cette décision a également été communiquée le 16 mars 2020 ([lien](#)¹). Toutes les personnes concernées (actuellement 1285) en ont été informées.

Entre-temps, les CFF ont pu aborder avec l'OFT la thématique de l'annulation des cours et sont aujourd'hui en mesure de fournir des informations plus précises sur la procédure à suivre.

1. Reprise de l'activité normale

Selon l'état actuel des connaissances, nous espérons une reprise de l'activité normale de la formation à partir de mai 2020. Toutefois, en fonction de l'évolution de la situation en Suisse, de nouvelles annulations de cours ne sont pas exclues. Nous communiquerons en ce sens, le cas échéant.

¹ <https://www.cff.ch/securitechantiers> > News

2. Renouvellement de qualifications dans le cadre d'un cours de répétition

Conformément aux art. 6 et 24 de l'OAASF, les personnes disposant d'une qualification reconnue (CS ou Prot) doivent démontrer, lors d'un examen périodique, qu'elles possèdent les connaissances spécifiques requises avant l'expiration de la durée de validité de leur attestation. L'examen périodique est effectué après une participation à un cours de répétition. Les CFF appliquent aussi ces directives aux autres fonctions de sécurité (voir I-50167, chiffre 4.3). L'annulation des cours de répétition peut empêcher certaines personnes de renouveler leur qualification avant l'expiration de la durée de validité de leur attestation.

L'OFT a confirmé dans un courrier daté du 19 mars 2020 (référence: BAV-431.2-5/11/3, voir annexe) qu'il *«ne s'opposera pas à ce que le personnel déterminant pour la sécurité reste en service même si les examens et contrôles périodiques médicaux ne peuvent pas être effectués ou si la validité de permis de conduire et d'attestations ne peut pas être renouvelée»*.

Les personnes concernées par une annulation de cours se verront délivrer par les CFF une autorisation d'activité provisoire, valable jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard. Elles pourront ainsi renouveler leur qualification avant la fin de l'année dans le cadre d'un cours de répétition normal et avec un examen périodique. L'autorisation provisoire d'activité permet aussi aux personnes concernées de continuer à travailler jusqu'au renouvellement de leur qualification, même si la date de validité de leur attestation a expiré.

Une telle autorisation provisoire sera envoyée par e-mail d'ici fin avril à toute personne dont l'inscription à un cours a été annulée.

Les conséquences concernant l'aptitude médicale suite aux décisions de l'OFT seront fournies de manière séparée.

3. Poursuite des cours déjà commencés

Les cours déjà commencés (p. ex. cours de base Prot, cours de base CS ou cours base DS) sont planifiés de telle sorte qu'ils puissent se poursuivre ou que les jours de cours déjà effectués soient pris en compte dans une autre session. Formation CFF travaille actuellement à cette planification.

4. Offres de cours pour le 2^{ème} semestre 2020

Les CFF s'efforceront de mettre à disposition des cours et des places de formation supplémentaires au 2^{ème} semestre 2020. Il ne sera toutefois pas possible de reprogrammer tous les cours annulés avant la fin de l'année. Les CFF s'efforceront de proposer plus de cours de répétition et de sessions d'examen afin de garantir le renouvellement des qualifications. Ils feront également leur possible pour proposer des cours de base supplémentaires et ainsi former le plus grand nombre possible de personnes en 2020.

5. Remboursement de paiements déjà effectués

Les coûts des cours annulés ne seront pas facturés.

Nous nous tenons à votre disposition en cas de question :

Formation CFF (Administration de la formation) :

bad1.bildung@sbb.ch

Direction spécialisée Sécurité des chantiers (Pour des informations professionnelles) :

arbeitsstellensicherheit@sbb.ch

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour garantir durablement la formation des fonctions de sécurité. Nous vous demandons toutefois d'être indulgents si les délais d'attente venaient à s'allonger ou si le nombre de places aux cours et examens ne devait pas suffire.

Meilleures salutations,

Sig.

Hanspeter Stoll
Responsable Sécurité CFF, Infrastructure

Sig.

Reinhold Dänzer
Responsable unité spécialisée Sécurité, Client, Groupe